



Participation financière à l'achat d'arbres

Action 32 # Plan Nature en Ville

Conseil Municipal - 24 juin 2024

Participation financière à la plantation d'arbres



Pour aider à lutter contre le changement climatique, participer à la canopée urbaine et améliorer ainsi le cadre de vie, la Ville d'Angers propose une contribution financière pour l'achat d'un arbre



Montant de l'aide :

> Pour les particuliers propriétaires à Angers

1 arbre par adresse

- 40 € pour l'achat d'un arbre entre 80 € et 100 €
- 50 € pour tout achat supérieur à 100 €

➤ Pour les copropriétés et bailleurs sociaux

Nombre d'arbres jusqu'à 30% du nombre de logements

- 50% du coût d'achat de l'arbre plafonné à 100€
- Si plus de 10 arbres plantés sur la propriété ; dossier préalable avec projet nécessaire

État des participations financières à la plantation d'arbres

+

+

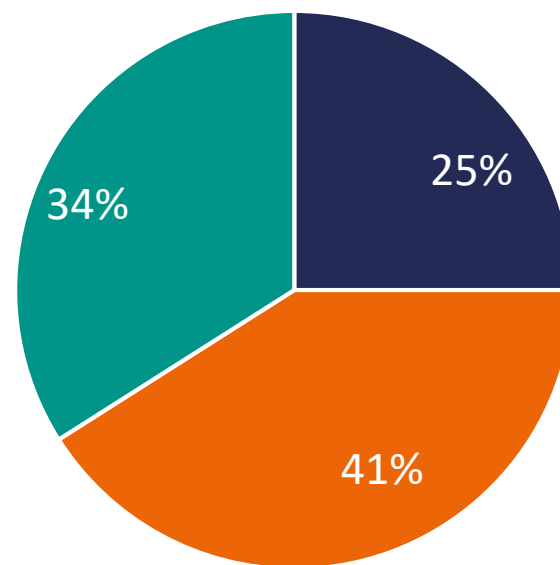
+

Bilan octobre 2023 – mai 2024 :
32 demandes éligibles = **1 450 €** d'aides

Soit **138** demandes éligibles depuis 2022



Type d'arbres plantés



■ Arbre à floraison décorative ■ Arbre fruitier ■ Autres arbres

